

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 2 juin 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 8 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 2 juin 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation – Saint-Jérôme	X	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Module des sciences de la santé et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières		X
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	
<u>INVITÉ :</u>		
GOMAH-PETTRY, Jean-Richard Secrétaire général de l'Université de Bangui	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

Le recteur présente monsieur Jean-Richard Gomah-Pettry, secrétaire général de l'Université de Bangui, en République centrafricaine. Monsieur Gomah-Pettry est un boursier du programme des bourses de la francophonie et il effectue un stage de familiarisation sur la gouvernance universitaire avec le secrétaire général de l'Université. C'est par l'entremise du Décanat de la formation continue et des partenariats, qui coordonne le programme, que l'UQO a le plaisir de l'accueillir.

Le recteur présente également madame Mireille Auger, nouvellement engagée à titre d'attachée d'administration au Secrétariat général. Madame Auger effectuera principalement du travail de soutien pour les instances statutaires et s'occupera notamment des prix et distinctions décernés par l'Université.

Pour faire suite à la triste nouvelle qui a ébranlé la communauté universitaire plus tôt au cours de la semaine, le recteur trace un portrait élogieux de madame Christiane Melançon, décédée le 30 mai dernier au terme d'une courageuse lutte contre le cancer du poumon. Le sourire, la grande générosité et l'apport exceptionnel au développement de l'Université de cette véritable bâtisseuse manqueront sans contredit à tous et à toutes. Une minute de silence est observée.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion (21 avril 2011)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108)
- 8.- Création et ajout de nouveaux cours optionnels en rédaction anglaise au baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et au certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)
- 9.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563)
- 10.- Modification au descriptif du cours « *TRA1353 Traduction automatique et postédition* »
- 11.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)
- 12.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M.Ed.))

- 13.- Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes
- 14.- Modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802)
- 15.- Avis au conseil d'administration relatif à une modification à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche
- 16.- Dépôt de documents
 - 16.1 Module de l'informatique : réalisation des recommandations du processus de l'évaluation du baccalauréat en informatique
 - 16.2 Suivi sur le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie informatique
- 17.- Période d'information et questions
- 18.- Prochaine réunion
- 19.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion (21 avril 2011)**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, les suivantes :

Point 3 - Le doyen des études confirme le résultat des deux suivis qu'il a effectués suite à des interventions des membres concernant le projet de maîtrise en études langagières. D'abord, il indique que, après révision avec les promoteurs, le dossier a été modifié de façon à ce que les personnes chargées de cours puissent éventuellement contribuer à l'enseignement des cours de cette maîtrise. Par ailleurs, en ce qui a trait aux 27 crédits qui sont associés à l'essai dans ce programme, suite à de nouvelles discussions avec les promoteurs, la ventilation de ces 27 crédits n'a pas été précisée au sein du dossier.

3.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2139 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2140 concernant l'émission d'attestations d'études, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2141 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Il rappelle que l'Université, qui offre ce programme en extension de l'Université du Québec à Rimouski, a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir les autorisations visant à offrir désormais une maîtrise en sciences sociales du développement territorial, et ce, de façon autonome. La commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ a déjà émis un avis favorable et on attend la confirmation du financement des effectifs étudiants de la part de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le recteur entend d'ailleurs continuer à effectuer des représentations à cet égard, notamment auprès du cabinet de la ministre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2142 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en décembre 2010.

Lors de sa réunion du 10 mai 2011, la sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet de modification.

Un membre manifeste son insatisfaction quant aux moyens utilisés pour répondre à la recommandation 16 du rapport concernant l'importance accordée au développement des compétences en matière de présentations orales. Tel que revu, on s'inquiète que l'orientation retenue conduise à une diminution du développement des habilités en matière de communication écrite. On exprime le souhait qu'on puisse maintenir minimalement un cours de français dans les programmes d'étude. Tout en se disant sensible à cet aspect, le doyen des études souligne la difficulté d'ajouter un tel cours dans un programme de certificat limité à 30 crédits au total.

Il est convenu en séance de supprimer les informations ajoutées entre parenthèses dans le paragraphe (a) de la conclusion de la page 19, soit les termes « comptabilité, finances et ressources humaines », puisque l'accent doit être plutôt mis sur la gestion de projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2143 concernant le projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108), laquelle est jointe en appendice.

8.- Création et ajout de nouveaux cours optionnels en rédaction anglaise au baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et au certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création de quatre nouveaux cours en rédaction anglaise et leur ajout à la liste de cours optionnels du baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et du certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083).

Dans l'optique de répondre aux besoins des étudiants et de tenir compte des divers niveaux de compétences linguistiques, le conseil de module propose une modification à la liste des cours optionnels par le retrait du cours *ANG1043 Rédaction anglaise* et l'ajout des cours *ANGXXX Rédaction anglaise - Intermédiaire I*, *ANGXXX Rédaction anglaise - Intermédiaire II*, *ANGXXX Rédaction anglaise - Avancé I* et *ANGXXX Rédaction anglaise - Avancé II* à la liste des cours optionnels du baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et au certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083).

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2144 concernant la création et l'ajout de nouveaux cours optionnels en rédaction anglaise au baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et au certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083), laquelle est jointe en appendice.

9.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 10 mai 2011, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique*.

Un membre fait part de l'inconfort suscité par la recommandation 4 du rapport du comité de programme concernant la répartition des professeurs entre les campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. On réitère que la répartition des postes de professeur est établie à partir d'un processus prévu à la convention collective des professeurs. On

convient que le fait que la commission des études reçoive ce dossier ne doit pas être interprété d'une quelconque façon comme une caution à une orientation souhaitée en matière de répartition des postes de professeur.

Ce même membre attire l'attention de la commission sur l'abus terminologique de l'expression « habilitation à l'enseignement » utilisée dans la recommandation 6. Cette formulation laisse à penser que l'on parle des exigences quant à la qualification des professeurs, alors que l'habilitation réfère à la direction de recherche aux études de cycles supérieurs.

Il est convenu d'ajouter une 16^e recommandation, soit celle visant à prendre des moyens pour assurer un encadrement de qualité aux étudiants lors de la rédaction de leur thèse ou mémoire.

Un membre souligne la pertinence de la recommandation numéro 10. Il déplore cependant les heures d'ouverture restreintes de la bibliothèque. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche affirme qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour la direction de la bibliothèque. Des ajustements aux heures d'ouverture sont d'ailleurs prévus.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2145 concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563), laquelle est jointe en appendice.

10.- Modification au descriptif du cours « TRA 1353 Traduction automatique et postédition »

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au descriptif du cours « *TRA 1353 Traduction automatique et postédition* ».

L'assemblée du Département d'études langagières propose une modification au préalable du cours « *TRA 1353 Traduction automatique et postédition* », destinée à améliorer les apprentissages des étudiants et à respecter les conclusions de la révision du programme de baccalauréat en traduction et rédaction (7101).

Un membre suggère de procéder à une rédaction du descriptif de cours plus étoffée et plus élaborée de façon à la rendre attrayante pour les étudiants. Il manifeste également le souhait que l'on ajoute une description plus approfondie des aspects technologiques abordés dans ce cours.

Les membres conviennent de remplacer l'expression « Faire acquérir à l'étudiant » par « Permettre à l'étudiant d'acquérir » dans le descriptif des objectifs du cours.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2146 concernant une modification au descriptif du cours « *TRA1353 Traduction automatique et postédition* », laquelle est jointe en appendice.

11.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études les dossiers que le comité d'habilitation recommande pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèses et d'essais doctoraux, en lien avec les programmes de doctorat dont l'Université du Québec en Outaouais a la pleine responsabilité académique.

Le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation à la direction et à la codirection de thèses et d'essais pour le doctorat en psychologie, le doctorat en sciences

et technologies de l'information, et le doctorat en sciences sociales appliquées. Il recommande l'habilitation des personnes dont les dossiers sont présentés en séance.

Il souligne que trois dossiers qui ont fait l'objet d'une recommandation défavorable pour l'habilitation à la direction ont par contre fait l'objet d'une recommandation favorable pour l'habilitation à la codirection de thèses.

Il est convenu d'apporter un changement au projet de résolution en remplaçant le « trimestre d'été 2015 » par le « trimestre d'été 2016 ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2147 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux), laquelle est jointe en appendice.

12.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M. Ed.))

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M.Ed.).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 10 mai 2011, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique*.

Le doyen des études profite de l'occasion pour indiquer que ce dossier d'évaluation a été mené avec beaucoup d'efficacité.

Un membre reconnaît que les recommandations émises sont réalistes, mais il est toutefois sensible au fait que la qualité des mémoires déposés lui apparaît de qualité variable.

Les membres de la commission s'entendent sur le fait de remplacer le passage suivant « s'assurer de l'uniformité des exigences des directeurs de recherche quant à l'encadrement des étudiants » par celui-ci : « S'assurer du respect des exigences... ».

Le doyen des études verra à assurer l'uniformité dans le respect des exigences. Il est de plus convenu que le rapport synthèse de l'évaluation des programmes devra à l'avenir reprendre les recommandations finales à la fin du document.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2148 concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M. Ed.), laquelle est jointe en appendice.

13.- Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études une mise à jour des regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes. Celle-ci inclut la responsabilité des programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives.

Une modification aux regroupements des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières est étudiée en séance. Cette modification prend la forme d'un projet d'amendement, exposé dans un document déposé par madame Chantal Saint-

Pierre. On y recommande l'ajout d'un responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières pour le volet visant la formation des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne qu'il lui semble qu'il convient d'être prudents avant de multiplier les fonctions de responsabilité administrative des professeurs (direction de départements, directions de modules, responsable de programmes) puisque cela conduit à augmenter le nombre de professeurs qui ont des charges administratives dans un contexte où il est déjà souvent difficile de trouver des personnes pour prendre en charge ces responsabilités. Par ailleurs, le vice-recteur indique qu'il ne voit pas, dans les normes imposées pour l'agrément des programmes en question, une obligation que la responsabilité de ces programmes soit exclusive.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2149 concernant les regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes, laquelle est jointe en appendice.

14.- Modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802).

Dans l'optique de fournir une mise à niveau en mathématique adaptée aux étudiants admis conditionnellement au certificat en technologies de l'information (4802), le conseil de module de l'informatique propose de remplacer le cours d'appoint *MAT0103 Mathématiques générales* par le nouveau cours *MATXXX Éléments de mathématiques pour l'informatique* à titre de condition d'admission au programme de certificat en technologies de l'information (4802).

Un membre soumet à l'attention de la commission les précisions très limitées et très génériques des objectifs du descriptif du cours d'appoint *Éléments des mathématiques pour l'informaticien*. Entre autres choses, ces objectifs trop généraux complexifient grandement l'attribution de crédits basée sur l'expérience de travail. Le doyen des études demandera au Module de l'informatique de préciser les objectifs du descriptif.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CE-2150 concernant une modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802), laquelle est jointe en appendice.

15.- Avis au conseil d'administration relatif à une modification à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le comité d'éthique de la recherche doit traiter un nombre croissant de dossiers qui lui sont soumis. À certaines périodes, le volume de travail requis fait en sorte qu'il devient très difficile pour le comité d'assurer un traitement rapide des demandes qui lui sont acheminées.

Dans ce contexte, lors de sa réunion du 10 mars 2011, le comité d'éthique de la recherche a formulé une résolution recommandant au conseil d'administration de modifier l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche afin de faire passer de 4 à 6 le nombre de ses membres dans la catégorie « personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité ».

Concrètement ces personnes sont normalement désignées parmi les professeurs de l'UQO suite à un appel de candidatures acheminé à l'ensemble du corps professoral de l'université.

Cette résolution a été acheminée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui a enclenché une consultation du corps professoral à ce sujet. Les résultats de la consultation sont annexés au dossier.

Face au résultat de la consultation et compte tenu de l'importance de mettre en place les mesures qui favoriseront la plus grande fluidité possible dans le traitement des dossiers d'éthique de la recherche, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la politique.

Après explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant le nombre accru de dossiers soumis au comité d'éthique de la recherche (CÉR) et de la charge de travail qui en découle, deux membres mettent en doute la légitimité d'un tel comité à l'UQO.

D'abord, le délai de traitement des demandes ainsi que le processus jugé lourd et complexe dissuaderaient selon eux les professeurs à effectuer de la recherche avec des sujets humains. De plus, la pertinence d'inclure dans le comité deux membres de la collectivité, qui pourraient se retrouver en conflit d'intérêts ou devenir de potentiels concurrents, est également mise en doute.

Enfin, la compétence des membres du CÉR à traiter les demandes, jugée égale à celle des chercheurs ou moindre que celle des chercheurs, est questionnée par un des membres mentionnés précédemment.

En réponse aux points litigieux soulevés, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche réitère le caractère indispensable d'un comité d'éthique dans notre université et il précise d'entrée de jeu que le CÉR fait tout en son possible pour faciliter le processus et réduire au minimum les délais, d'où la demande de modification à la composition de son comité.

Il rappelle également que les organismes subventionnaires exigent que les universités se conforment à des normes d'éthique pour que les chercheurs puissent avoir accès à des fonds de recherche. Il met en évidence à l'aide d'exemples que l'analyse consciencieuse des dossiers, des lettres de consentements et de la méthodologie employée pour la collecte des données permet de réduire le risque de poursuites judiciaires.

Enfin, puisque la plupart des sujets humains qui participent aux recherches ne font pas partie de la communauté universitaire, il souligne qu'il est tout à fait opportun et justifié que deux membres de la collectivité soient membres du comité. Le vice-recteur mentionne par ailleurs qu'il s'agit d'une obligation à laquelle l'UQO doit se conformer.

Un membre souligne qu'il est tout à fait conscient des réserves formulées par plusieurs chercheurs face aux obligations associées à l'examen éthique des processus de recherche. Toutefois, il ajoute que ces pratiques font aussi en sorte de sensibiliser l'ensemble des professeurs à l'importance d'inclure dans les cours de cycles supérieurs pertinents, la formation requise pour bien préparer les étudiants à ces dimensions très importantes.

Le secrétaire général conclut en portant à l'attention de la commission qu'un des rôles majeurs du CÉR est de s'assurer que toutes les prescriptions légales liées aux activités de recherche avec les êtres humains, essentiellement celles découlant du Code civil du Québec, soient respectées.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 290-CE-2151 concernant un avis au conseil d'administration relatif à une modification à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* – composition du comité d'éthique de la recherche, laquelle est jointe en appendice.

16.- Dépôt de documents

- 16.1 Module de l'informatique : réalisation des recommandations du processus de l'évaluation du baccalauréat en informatique
- 16.2 Suivi sur le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie informatique

17.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait part à la commission des difficultés éprouvées à pourvoir à certains postes de direction. Il indique que le poste de directeur du Module des sciences comptables est toujours vacant et que la plus récente tentative de recrutement n'a recueilli aucune candidature. La même difficulté est rencontrée pour pourvoir au poste de responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières. La direction du Département des sciences infirmières est assurée par intérim par monsieur Mario Lepage pour une période d'un mois seulement. Ce département pourrait se retrouver sans directeur par la suite.

Suite à l'intervention d'un membre qui se dit préoccupé par l'absence de développements significatifs dans le processus d'autorisation lié à la mise en place de la maîtrise qualifiante en éducation, au volet adaptation scolaire, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait le point sur ce dossier en rappelant les enjeux complexes qu'il comporte, les grandes étapes qui ont été franchies depuis qu'il a été présenté aux instances d'approbation des programmes et les nombreux rebondissements observés depuis. Le recteur confirme que des échanges ont été tenus à ce sujet lors d'une récente commission de planification de l'Université du Québec, considérant que les autres constituantes pouvaient également avoir à composer avec la position affichée par le CAPFE à l'égard de ces projets de programme. Il appert qu'à la suite de la dernière visite du CAPFE à l'UQO, ses membres auraient été mieux à même de saisir les particularités de l'Université et de ce qui l'a amenée à souhaiter développer un programme de maîtrise assorti d'un volet relié à l'adaptation scolaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait part à la commission du travail important réalisé par certains professeurs retraités de l'UQO quant à la préparation d'un cadre permettant d'établir les critères d'admissibilité et de sélection des futurs prix « Professeur émérite ». Il indique qu'il souhaite soumettre un projet de texte à la consultation au cours des prochains mois.

Le secrétaire général, à la demande du recteur, fait le point sur le processus de nomination des étudiants au sein des instances statutaires de l'Université. Il précise que l'Association générale des étudiantes et étudiants (AGE) s'est récemment dotée d'un nouvel exécutif et le nouveau président, conscient de l'ampleur des enjeux pour l'année à venir, s'est engagé à nommer rapidement des étudiants appelés à siéger aux différentes instances de l'UQO. Un poste étudiant est d'ailleurs fraîchement pourvu au conseil d'administration de la Fondation de l'UQO. Le secrétaire général rappelle que pour avoir le droit de siéger aux différentes instances de l'UQO, les étudiants doivent être préalablement inscrits. Il contactera à nouveau le président de l'AGE à l'automne, une fois le processus d'inscription terminé, pour s'assurer que la dotation des sièges suit son cours.

Le doyen de la formation continue et des partenariats porte à l'attention de la commission que le 5 mai dernier avait lieu au campus principal de l'UNAPEC, à Santo Domingo en République Dominicaine, la remise des diplômes aux finissants de la 4^e cohorte du programme de maîtrise en gestion de projet. Il est heureux d'annoncer que ces 10 ans de collaboration internationale se poursuivront puisqu'une 5^e cohorte est inscrite.

18.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 8 septembre 2011 à 9 heures.

19.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Natalia Dankova, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 30.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice